

# Projet Enbridge Northern Gateway <sup>(A50545)</sup> Commission d'examen conjoint

---

Dossier : OF-Fac-Oil-N304-2010-01 01

Le 20 février 2013

Madame Josette Wier  
4259, chemin McCabe  
Smithers (Colombie-Britannique) V0J 2N7

**Northern Gateway Pipelines Inc. (Northern Gateway)  
Demande visant le projet Enbridge Northern Gateway  
Ordonnance d'audience OH-4-2011  
Avis de requête n°20 déposé par Madame Josette Wier - Décision 144**

Madame,

Le 15 février 2013, madame Wier a déposé une requête pour que la commission ordonne à Northern Gateway :

1. d'expliquer pourquoi son regroupement de témoins pour la Vallée de Kitimat ne comprend pas de témoin expert pour traiter des conséquences des déversements pétroliers sur la santé humaine;
2. d'expliquer pourquoi le statut de monsieur Yee, qui a rédigé le rapport sur les effets pour la santé humaine [dans la preuve] B80-3, a été modifié de présumé témoin expert à témoin de soutien pour deux autres témoins qui ont déjà indiqué leur manque d'expertise quant aux conséquences d'un déversement pétrolier sur la santé humaine.

Dans la décision 89 pour une requête déposée par la Nation Haisla, la commission a tranché que les témoins de Northern Gateway (le regroupement sur la Vallée de Kitimat) répondraient aux questions portant sur l'évaluation des risques pour l'environnement et la santé humaine (ERESH) et sur deux autres rapports soumis par la société lors de l'audience à Prince Rupert plutôt qu'à celle de Prince George. La décision accordait également un délai pour que la Nation Haisla puisse d'une part soumettre de nouvelles demandes de renseignements sur ces trois rapports et, d'autre part, obtenir les réponses. Finalement, ces témoins ont également participé aux audiences à Prince George et certaines parties, notamment madame Wier, ont pu les interroger à ce moment-là.

Madame Wier a posé des questions sur la santé humaine aux deux des trois auteurs de l'ERESH, c'est-à-dire à ceux qui participaient à ce regroupement, mais ces experts ont confirmé que la personne ayant les connaissances sur ce sujet était le témoin de soutien pour le regroupement et qu'elle n'était pas présente dans la salle ce jour-là. Il s'agit de monsieur Dennis Yee, qui sera également témoin de soutien lors du témoignage du regroupement sur la Vallée de Kitimat qui se déroulera à Prince Rupert. Comme cela a déjà été fait auparavant, il pourrait prêter serment afin de permettre à madame Wier de l'interroger sur les aspects liés à la santé humaine abordés dans l'ERESH.

.../2



Madame Wier souligne dans sa requête que Northern Gateway a confirmé que monsieur Yee serait disponible pour un contre-interrogatoire lorsque le regroupement sur la Vallée de Kitimat témoignera à Prince Rupert. C'est également la conclusion à laquelle la commission est parvenue.

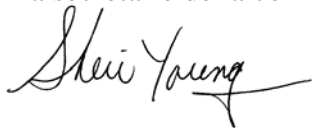
Puisque Northern Gateway a affirmé que monsieur Yee sera disponible pour participer au contre-interrogatoire par madame Wier, Northern Gateway n'a pas à fournir d'explication supplémentaire pour le moment et la requête est rejetée.

La commission constate que madame Wier a reçu une copie du curriculum vitae de monsieur Yee. En outre, la commission souligne que le curriculum vitae en question sera publié selon le cours normal des activités, avant que monsieur Yee ne prête serment et ne réponde aux questions en tant que témoin expert.

Pour toute question, veuillez vous adresser à M<sup>e</sup> Andrew Hudson, avocat de l'Office, au 403-299-2708 ou 1-800-899-1265.

Veuillez agréer, Madame, mes salutations distinguées.

La secrétaire de la commission d'examen conjoint,

A handwritten signature in cursive script, reading "Sheri Young". The signature is written in black ink and is positioned above the printed name.

Sheri Young

c.c. Toutes les parties à l'ordonnance d'audience OH-4-2011